

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 avril 2013

POINT IX.2 :
Approbation de convention : convention constitutive du GIP-FTLV
Groupement d'intérêt public Formation Tout au long de la vie en Bourgogne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : la convention constitutive du GIP – FTLV

Dijon, le 4 avril 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

PJ : Convention

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 5 avril 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 8 avril 2013